



Date de parution 22 mars 2004

Directeur de la publication :  
B. COLINET, inspecteur d'académie  
N° I ISSN : 1281 - 1785  
Inspection académique de la Haute-Saône  
5, Place Beauchamp  
B.P. 419 - 70013 VESOUL cedex  
Téléphone : 03.84.78.63.00  
Télécopie : 03.84.7863.63

## LE BULLETIN DÉPARTEMENTAL DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE DE LA HAUTE-SAÔNE

DANS CE NUMÉRO :

### Personnels

.LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR ADJOINT (segpa)  
.RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE  
.POSTES EN ECOLES EUROPEENNES  
.INEAT ET EXEAT DIRECTS  
.POSTES (PEP)

### Informations diverses

.DIFFUSION DES BULLETINS  
.VIRUS INFORMATIQUE  
.REGLEMENTATION DU TRANSPORT D'ENFANTS  
.PALMES ACADEMIQUES (1er janvier 2004)  
.ELIMINATION DES PRODUITS DANGEREUX  
.ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ACTION CULTURELLE :  
.ADOPTER UN JARDIN  
.RENCONTRE DEBAT (ADDIM)  
.EXPOSITION : SONNANTS ET TREBUCHANTS

### Réglementation - scolarité

.DECLARATIONS D'ACCIDENTS ELEVES  
.RECHERCHE D'ENFANTS  
.ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES : rentrée 2004

### ANNEXES :

- ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES : étude des ressources
- DECLARATION D'ACCIDENTS ELEVES
- « LES CAHIERS DECHIRES, L'ECOLE FACE A L'ENFANCE MALTRAITEE »  
MESSAGE MGEN



### Editorial BD

Le Premier Ministre a décidé l'application du plan vigipirate " Orange ".

Les principales mesures ont été communiquées aux chefs d'établissement par madame le Recteur. Pour le premier degré il conviendra d'être tout particulièrement attentif aux aspects suivants : contrôle et filtrage du public aux entrées, surveillance des sacs et paquets et signalement immédiat aux services de police ou de gendarmerie en cas d'éléments suspects, vigilance vis à vis des véhicules étrangers au service.

Je vous remercie d'accorder à la mise en œuvre de ces mesures l'attention adaptée à la mesure des risques susceptibles d'être encourus.

B. COLINET

## PERSONNELS

### LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR ADJOINT DE SEGPA RENTREE 2004

Décret 81-482 du 08/05/1981 modifié par le décret 83-1049 du 25/11/1983  
Circulaire n°81-497 du 02/12/1981 modifié par la circulaire n°82-082 du 17/02/1982

#### Conditions appréciées au 1<sup>er</sup> octobre 2004 :

- être âgé de 30 ans au moins
- être titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée
- justifier de 5 années de services accomplis en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation, d'inspection.

Toutefois, seront pris en compte dans la limite de 2 ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant.

**Les dossiers pourront être demandés par téléphone à l'inspection académique – division du personnel – tél. : 03.84.78.63.11.**

**Ils devront être retournés à la division du personnel par la voie hiérarchique pour le 15 avril 2004, délai de rigueur.**

### RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE RENTREE 2004

La campagne de recrutement de conseillers en formation continue est ouverte pour la rentrée 2004.

Des postes sont susceptibles d'être vacants dans l'académie de Besançon au 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Les personnes intéressées par l'exercice de ces fonctions doivent s'adresser par courrier (y compris par courrier électronique) à la Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO) RECTORAT – 10 Rue de la Convention – 25030 BESANCON CEDEX, pour obtenir un dossier de candidature.

**Une réunion d'information ouverte à tous aura lieu le mercredi 24 mars 2004 de 14h30 à 16h30 au RECTORAT (salle n° 251 – 2<sup>ème</sup> étage) 45 Avenue Carnot 25 000 BESANCON.**

---

### POSTES EN ECOLES EUROPEENNES – RENTREE 2004

Des postes en écoles européennes sont proposés pour la rentrée 2004/2005, aux fonctionnaires de l'éducation nationale (agrégés, certifiés, instituteurs et professeurs des écoles) en position d'activité, de congé parental, de disponibilité, de détachement, en exercice dans les écoles européennes.

Le formulaire est téléchargeable sur internet : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « formulaires administratifs ».

Le dossier complet, rempli, signé et accompagné des pièces justificatives devra parvenir en double exemplaire et par voie hiérarchique au **ministère de la jeunesse de l'éducation nationale et de la recherche DPE B5, 34 rue de Chateaudun 75 436 PARIS CEDEX 09** au plus tard le **26 mars 2004**, le cachet de la poste faisant foi.

**Les personnels intéressés sont vivement invités à se reporter au BO 10 du 4 mars 2004.**

## PERSONNELS

### COMMUNIQUE DES INSPECTIONS ACADEMIQUES RENTREE 2004

Des Alpes Maritimes, du Calvados, du Finistère, de Guyane, du Jura, de l'Hérault, du Lot et Garonne, de Loire Atlantique, de la Manche, de la Nièvre, de la Savoie, du Vaucluse et des Yvelines.

#### INEAT et EXEAT DIRECTS NON COMPENSES

à Nice (06)	: le 30 avril 2004
à Hérouville Saint Clair (14)	: le 3 juin 2004
à Quimper (29)	: le 10 mai 2004
à Cayenne (97)	: le 21 mai 2004
à Lons le Saunier (39)	: le 13 avril 2004
à Montpellier (34)	: le 30 avril 2004
à Agen (47)	: le 7 mai 2004
à Nantes (44)	: le 14 mai 2004
à Saint Lô (50)	: le 30 avril 2004
à Nevers (50)	: le 5 avril 2004
à Chambéry (73)	: le 28 mai 2004
à Avignon (84)	: le 28 mai 2004
à Versailles (78)	: le 27 mai 2004
à Alençon (61)	: le 28 mai 2004
à Saint-Denis (97)	: le 07 mai 2004

---

#### POSTE « PEP »

##### DIRECTEUR DE CENTRE DE DECOUVERTE POUR AUBETERRE (CHARENTE)

L'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP16) recrute, **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004**, un directeur de centre de découverte pour Aubeterre. Le poste est ouvert aux instituteurs ou professeurs des écoles.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du directeur de l'association (☎ : 05.45.70.39.41) ou du secrétariat général (☎ : 06.08.09.93.29).

Adresser **une lettre de candidature avant le 9 avril 2004** à :

Monsieur le Président ADPEP16  
Centre Jacques Chardonne  
28, Rue Mirabeau  
16 000 ANGOULEME

#### APPEL A CANDIDATURE – PEP 05

L'association des PEP 05 recherche un directeur d'établissement spécialisé pour le centre Jean Cluzel à Savines le lac (Hautes Alpes).

Les candidatures (lettre de motivation + CV) doivent parvenir **avant le 31 mars 2004** à

Monsieur le Président  
Association des PEP 05  
5 Bis Avenue du Maréchal Foch  
05 000 GAP

Contact pour plus d'information Yves Gimbert, directeur de l'association 04.92.53.71.51.

## INFORMATIONS DIVERSES

### DIFFUSION DES BULLETINS DEPARTEMENTAUX

Les établissements, écoles ou organismes qui reçoivent l'édition des bulletins départementaux et qui disposent d'une adresse électronique sont invités à la communiquer.

### INFORMATION VIRUS

La rentrée de mars a été l'occasion pour toutes les écoles de récupérer dans le courrier électronique de nombreux virus ou traces de virus.

Voici quelques informations utiles à ce sujet :

1) Les ordinateurs des écoles qui utilisent des comptes de courrier électronique hébergés **exclusivement** au rectorat (compte de l'école elle-même, ou comptes personnels du directeur / des adjoints, qui se terminent par @ac-besancon.fr) ont très peu de risques de récupérer un virus, car le Rectorat les élimine avant qu'ils arrivent jusqu'à vous.

*Nota : ce service de nettoyage des virus existe chez certains fournisseurs d'accès privés (Wanadoo et consors), mais sous la forme d'un service supplémentaire PAYANT.*

Si un message nettoyé par le Rectorat vous est destiné, vous le recevez sous cette forme :

----- Nettoyage du virus par la messagerie (sur mx.ac-besancon.fr)

Found virus WORM\_NETSKY.D in file mp3music.pif

The uncleanable file mp3music.pif is moved to /var/iscan/virus/virQG04rT.

-----  
Please have a look at the attached file.

Dans le message nettoyé que vous recevez, le fichier joint ("the attached file") **qui contenait le virus** a déjà été éliminé. Ce message que vous recevez est donc SANS RISQUE.

Conduite à tenir : effacement du message par vos soins !

2) Si, sur l'ordinateur de l'école, votre logiciel de courrier électronique (Outlook) est configuré pour recevoir aussi des messages sur une ou plusieurs adresses de courrier hébergée(s) HORS RECTORAT (par exemple votre compte courrier perso sur Wanadoo, Free ou autres ...), vous recevez certainement les virus COMPLETS !

Les virus étant cachés dans les fichiers joints, il suffit de n'ouvrir aucun fichier joint pour échapper à la contamination.

**Conduite à tenir** : tout message **suspect** contenant un fichier joint doit être effacé immédiatement et sans état d'âme ! Il n'y a pas de risque à lire le message, **MAIS NE PAS OUVRIR LA PIÈCE JOINTE** !

Un message suspect est le plus souvent rédigé en anglais. Les derniers virus se cachent dans des messages dont l'objet est : "your document", "your music", "your text", ou autres ... Il est donc facile, en employant judicieusement les règles de messages d'Outlook (OUTILS / RÈGLES DE MESSAGE COURRIER), de mettre à la corbeille automatiquement tous les messages dont l'objet contient "your". Il faut ensuite penser à vider au plus vite la corbeille pour que le virus disparaisse définitivement de l'ordinateur ...

**MAIS** si vous avez un antivirus tel que PC-Cillin (qui est, rappelons-le, fourni gratuitement par le RAIP pour les écoles et pour les enseignants sur leur ordi perso ...), et que ce logiciel est correctement mis à jour, et configuré pour analyser les courriers arrivants, les virus sont éliminés de manière automatique, ce qui est quand-même une solution plus sûre et plus universelle que celle décrite plus haut !

## INFORMATIONS DIVERSES

### INFORMATION VIRUS

3) Les récents messages à virus que vous recevez proviennent non seulement de personnes que vous ne connaissez pas, mais aussi paraissent provenir de personnes ou d'écoles que vous connaissez bien.

Toutefois, cela ne signifie pas que ces écoles sont contaminées et vous envoient les virus ! En effet, sur un ordinateur contaminé, le virus de courrier fonctionne de la façon suivante : Le virus prend 2 adresses au hasard dans le carnet d'adresses d'Outlook, et se sert de l'une pour définir l'expéditeur, puis de l'autre pour définir le destinataire.  
Exemple : si l'adresse du Rased du secteur et celle de l'école de Gravier-sur-Durgeon figurent dans le carnet d'adresses d'un ordinateur contaminé, le virus peut très bien envoyer à l'école de Gravier-sur-Durgeon un message CONTAMINANT qui semble venir de son Rased favori.  
En fait, le Rased n'y est pour rien, contrairement aux apparences !

4) Les virus de courrier, dans leur quasi-totalité, exploitent les fonctionnalités et la structure logicielle d'OUTLOOK. Ce n'est pas innocent : il s'agit de perturber un maximum de personnes, et Outlook est un logiciel extrêmement répandu.

Pour éviter de rendre opérationnel un virus de courrier destiné à Outlook, et donc pour ne transmettre la contamination à personne, il suffirait de ne plus utiliser Outlook !

Dans un proche avenir, nous vous proposerons sans doute de remplacer votre Outlook par un autre logiciel ayant les mêmes fonctions. Nous vous indiquerons alors comment réaliser le paramétrage.

Pour tous ceux qui se sentent l'envie d'expérimenter, nous suggérons l'emploi de FOXMAIL, qui peut être téléchargé gratuitement à cette adresse : <http://foxmail.free.fr/www/home.php>

*Attention : l'usage d'un logiciel tel que celui-là n'empêche pas la contamination de l'ordinateur, mais empêche au moins que cet ordinateur répande le virus.*

### COUVERTURE ADSL

Une charte de partenariat « Département innovant » a été signée dernièrement entre le Conseil Général et France Télécom, conduisant à l'accélération du plan Haut Débit pour la Haute-Saône. À cette adresse : <http://www.action70.com/ntic/adsl.htm> vous pouvez prendre connaissance des prévisions concernant votre commune. Vous devez envisager le passage à ADSL en remplacement de Numéris, et peut-être convient-il d'en discuter avec la mairie de votre commune de rattachement, puisque des économies importantes sont en jeu.

## INFORMATIONS DIVERSES

### REGLEMENTATION DES TRANSPORTS D'ENFANTS A L'OCCASION DES SORTIES SCOLAIRES

CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 10 FEVRIER 2004

A la suite d'une évolution réglementaire récente, de nombreuses questions relatives au transport d'enfants,

notamment liées à l'installation de trois enfants sur deux places adultes et au port de la ceinture de sécurité, ont été posées. Par ailleurs, l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) a souhaité que soit fait un rappel de cette réglementation auprès des services déconcentrés de l'éducation nationale. Il est donc apparu opportun de rappeler les dispositions applicables en la matière.

Le décret n°2003-637 du 09 juillet 2003 (publié au journal officiel du 10 juillet 2003), qui modifie les articles

R.412-1 et R.412-2 du code de la route, étend l'obligation du port de la ceinture de sécurité aux conducteurs et aux passagers des véhicules de transport en commun de personnes lorsque les sièges sont équipés d'une

Ceinture de sécurité. Cette mesure découle de l'application aux véhicules de transport en commun de personnes de la directive 2003/20/CE du parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne du 08 avril 2003 relative à l'utilisation obligatoire des dispositifs de sécurité dans les véhicules.

Il conviendra donc de porter une attention particulière à l'attache des ceintures de sécurité des enfants lors du transport dans les véhicules **qui en seront équipés.**

Par ailleurs, la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques modifiée par la circulaire n°2000-075 du 31 mai 2000 prévoit dans son paragraphe II.8.1. Qu' « il convient d'exiger du transporteur que le nombre de personnes participant à la sortie ne dépasse pas le nombre de places assises, hors strapontins (signalées sur la carte violette, configuration « transport d'adultes » lorsque le véhicule n'a pas été conçu uniquement pour le transport en commun d'enfants) »

Le ministère chargé de l'éducation nationale a ainsi choisi de ne pas user de la possibilité ouverte par l'article 52 de l'arrêté du 02 juillet 1982 du ministre des transports relatif aux transports en commun de personnes, d'installer sous certaines conditions 3 enfants sur 2 sièges. L'arrêté du 1er août 2003, pris en application du décret

n°2003-637 précité, qui limite cette possibilité aux seuls véhicules de transports en commun de personnes non équipés de ceinture de sécurité, ne remet pas en cause les dispositions de la circulaire de 1999, puisqu'il vise le même objectif sécuritaire.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur de l'enseignement scolaire

Jean-Paul de GAUDEMAR

## INFORMATIONS DIVERSES

**Palmes académiques - promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2004**

### *Chevalier*

Monsieur Jean-Dominique CIAVALDINI  
– 1 rue des Sapins – 70800 CUVE

Monsieur Claude HOUG  
– 8 rue de la goutte Robert – 70200 CLAIREGOUTTE

Madame Viviane KALIS  
– 5 rue de Sainte Marie – 70800 BREUCHES

## ELIMINATION DES PRODUITS DANGEREUX

Il est possible que des produits dangereux et parfaitement inutiles soient encore stockés dans les laboratoires de sciences ou avec des produits d'entretien.

Vous trouverez ci-dessous la liste des produits à proscrire :

- produits liquides :

**benzène hexane mercure méthanol phénol trichloroéthylène et perchloroéthylène.**

- produits solides :

**cyanure ou composé à base de cyanure, chromate ou dichromate (ou produit portant ces termes)  
cadmium (pile) phosphore blanc (solide dans l'eau).**

- produits autres non identifiés.

De tels recensements ont déjà été effectués dans les lycées et collèges, et des solutions, de collecte et d'élimination, mises en place, mais il est important que les directeurs d'écoles, dont les locaux abriteraient de tels produits, puissent le signaler.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ACTION CULTURELLE

(J Parisot, action culturelle IA 70 tél : 03.84.78.63.52)

#### « ADOPTEZ UN JARDIN »

« Adoptez un jardin » est une opération lancée en 1996 par le ministère chargé de la culture qui peut encore exister, en partenariat avec l'éducation nationale dans le cadre de dispositifs tels que projets d'école, classe à P.A.C., ateliers artistiques, I.D.D...

Un accompagnement pédagogique vous sera proposé par les C.A.V.E départementaux et la DRAC :

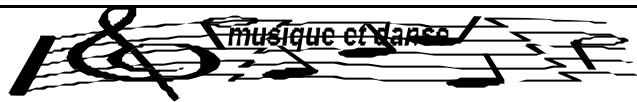
- **visite de jardins**
- **exposition itinérante « un jardin pour quoi faire ? »**
- **journée de formation le mercredi 02 juin 2004**

( 10 heures – 16 heures avec repas) **aux « jardin départementaux » de Besançon.**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET INSCRIPTIONS AUPRES DU :

**C.A.V.E DU DOUBS (KARINE TERRAL)**

**Tél : 03.81.82.19.22**



Addim de la Haute-Saône

#### RENCONTRE DEBAT « LA MUSIQUE A L'ECOLE »

L'addim de la Haute-Saône propose un partenariat avec l'Inspection académique et l'ensemble Justiniana, une rencontre-débat consacrée à la musique à l'école.

Ce temps d'information et de réflexion bénéficiera de la participation de Gérard Authelain (président de Musique et Danse en Rhône-Alpes et directeur des éditions Môméludies) et d'Alain Desseigne (directeur du centre de formation des musiciens intervenants de Lyon). Des musiciens intervenants et des élus de différents horizons géographiques viendront également témoigner de différentes expériences menées sur le territoire national. L'enjeu de cette rencontre est de mieux comprendre comment l'école peut être un véritable outil de développement culturel.

**Samedi 12 juin, 15 heures**  
**Collège de Scey-sur-Saône**

Renseignements : **Addim de la Haute-Saône**

**Maison de la Musique**

**23, rue de la Fayette – 70000 Vesoul**

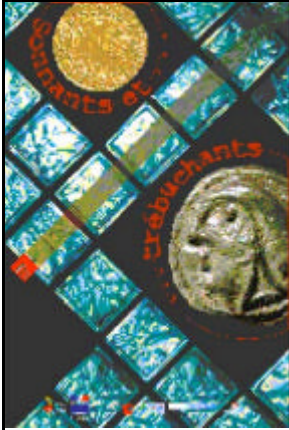
**tél : 03.84.75.36.37 mël : [addim.haute-saone@wanadoo.fr](mailto:addim.haute-saone@wanadoo.fr)**

ADDIM

Une information concernant l'action « aventures ré-crétives » (avec 7 classes primaires, 5 compositeurs, 3 créations et 6 concerts) et vous proposant des pistes pour des projets en 2004 . 2005 vous parviendra très prochainement par la voie du courrier électronique.



## INFORMATIONS DIVERSES



### Exposition

*Sonnants et trébuchants – Trésors monétaires de la Haute-Saône*

**13 décembre 2003 - 5 septembre 2004**  
**Musée Georges-Garret, Vesoul**

Accueil des groupes scolaires du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

L'exposition et la publication qui l'accompagne invitent à découvrir les trésors et les dépôts monétaires retrouvés en Haute-Saône, au gré d'un itinéraire chronologique, de l'Antiquité à la Révolution.

Présents dans notre sol, ces vestiges du passé sont restés enfouis des siècles durant, avant d'être redécouverts par hasard. Les monnaies rassemblées dans un contenant (vase, cassette...) ont été dissimulées dans une cachette pour les protéger des convoitises ou pour préparer un investissement conséquent. Prévus pour être remis ensuite en circulation par leurs propriétaires, ces trésors n'ont jamais été récupérés.

La vingtaine de trésors étudiés, issus de collections publiques et privées, illustre ces découvertes fortuites. La collaboration entre archéologues et numismates offre ici un éclairage nouveau sur ces trésors mal connus et permet aux visiteurs et aux lecteurs d'appréhender toute la richesse de notre histoire locale.

-----

Le service culturel du musée Georges-Garret est à votre disposition pour vous assister dans vos projets de visite et vous propose notamment :

- un parcours-découverte ( choix de 45 fiches illustrées, disponibles sur CD).
  - un dossier pédagogique autour du tableau de Gérôme *Portrait du médailliste Jules-Clément Chaplain* (à partir du 15 avril 2004, dans le cadre des manifestations célébrant le centenaire du décès de Jean-Léon Gérôme).
  - le prêt de ressources documentaires et photographiques autour de la monnaie.
- (l'entrée du musée et les prestations sont gratuites pour les groupes scolaires).

#### **Contacts :**

Sabine GANGI, Attachée de Conservation.

Responsable du musée Georges-Garret.

Adresse : Musée Georges-Garret - 1, rue des Ursulines - 70000 VESOUL

E mail : [sabine.gangi2@cc-vesoul.fr](mailto:sabine.gangi2@cc-vesoul.fr)

Tél. 03 84 76 51 54

Fax 03 84 76 79 69

Anne-Marie PARIS, Professeur détaché au musée Georges-Garret.

Documentaliste au collège de Scey-sur-Saône.

Adresse : Collège Château-Rance - 70 Scey-sur-Saône

E mail : [cdi.sceysursaone@voila.fr](mailto:cdi.sceysursaone@voila.fr)

Tél: 03 84 68 82 84

Fax : 03 84 68 81 53

## REGLEMENTATION - SCOLARITE

### DECLARATIONS D'ACCIDENTS ELEVES

Chaque année, l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires souhaite disposer d'une base de données statistiques relatives aux accidents dont les élèves sont victimes.

Afin de mesurer l'évolution des genres d'accident, l'observation est reconduite selon la même procédure à l'exception du formulaire qui évolue légèrement dans sa présentation et son contenu.

**Pour l'Observatoire, un accident doit être signalé dès qu'il entraîne une consultation médicale ou un soin hospitalier, quelles qu'en soient la cause et la durée.**

Au niveau du premier degré, le nouveau formulaire que vous trouverez en annexe doit être rempli par le directeur de l'école les jours qui suivent l'accident avant d'être transmis à l'Inspection Académique.

### RECHERCHE D'ENFANTS

- 1 - Réquisition du Ministère de la Justice, concernant les enfants
  - Amina MOUFFOK née le 09/04/1994
  - Seyfdin MOUFFOK né le 18/09/1995
- 2 - Réquisition du Ministère de la Justice, concernant l'enfants
  - Miguel Angel CORZA SILVA né le 23/01/99
- 3 - Réquisition du Minsitère de la Justice, concernant l'enfant
  - Nevzat Abdullah KUCUK né le 08/07/97
- 4 - Réquisition du Ministère de la Justice, concernant l'enfant
  - Djedjjgha WOLFF née le 22/03/1994
- 5 - Réquisition du Ministère de la Justice, concernant l'enfant
  - Téo CHAN né le 06 février 2000

si ces enfants sont scolarisés dans une école de Haute-Saône, veuillez le signaler d'urgence à la division des élèves et de la pédagogie, au 03.84.78.63.51.

**Circulaire départementale langues vivantes, préparation rentrée 2004**

**Objet : Enseignement des langues vivantes: préparation de la rentrée 2004 et étude des ressources mobilisables à l'horizon 2005**

**Textes de références :**

- arrêté du 28 juin 2002 : « programme transitoire d'enseignement des langues étrangères ou régionales au cycle des approfondissements de l'école primaire », B.O. hors série n° 4 du 29 août 2003.
- circulaire n° 2004-015 du 27 janvier 2004 : « préparation de la rentrée 2004 dans les écoles, les collèges et les lycées », B.O. n° 6 du 5 février 2004.
- circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001 : « habilitation de personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire », BO n° 41 du 8 novembre 2001.
- documents d'accompagnement des programmes, versions papier reçues dans les écoles en allemand, anglais, russe, espagnol, portugais, italien et arabe, téléchargeables sur le site du CNDP (<http://www.cndp.fr/ecole/langues/accueil.htm>).

Grâce à l'engagement des équipes, et plus particulièrement des maîtres habilités, le bilan 2003-2004 est positif : 100 % des élèves de CM1 et CM2, et 80 % des élèves de CE2 ont pu débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une langue.

Ainsi, l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire poursuit sa progression dans notre département.

Dans la perspective d'une montée en charge plus importante, il convient, dès à présent, de réfléchir aux modalités de mise en place de cet enseignement pour la rentrée 2004, et sur la nécessaire étude des ressources mobilisables à l'horizon 2005.

**Principes :**

Dans le cadre des programmes actuels, l'enseignement des langues vivantes étrangères est désormais une obligation dans toutes les écoles. Il convient de poursuivre l'effort engagé vers une généralisation dès la première année du cycle 3. A titre expérimental, cet enseignement peut être mis en place dès la grande section, à condition que la continuité ultérieure puisse être envisagée pour chaque élève.

Les programmes précisent les compétences linguistiques ainsi que les connaissances sur les réalités culturelles que les élèves doivent avoir acquises à la sortie du cycle 3.

**Préparation de la rentrée 2004 :**

L'obligation d'enseignement implique que chaque école réunisse le conseil des maîtres afin d'envisager cette mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- L'obligation d'enseignement des langues vivantes au cycle 3
- La continuité de l'enseignement des langues pour les élèves en ayant bénéficié l'an passé.
- La mobilisation des compétences au sein de l'équipe pédagogique. Il conviendra en particulier que toute personne habilitée assure cet enseignement au sein de l'école, pour sa classe et sous forme d'échange de service en cas de nécessité.

Des groupes de langues pourront être constitués avec des élèves de classes différentes. Les élèves bénéficieront d'une heure et demie d'enseignement des langues vivantes par semaine (en deux fois 45 mn ou en séances plus courtes et plus fréquentes si possible ; pour les enfants des écoles isolées et éloignées, une heure et demie hebdomadaire non fractionnée pourra être envisagée).

La diversification de l'offre de langue (anglais ou allemand) est vivement souhaitée dès lors que les compétences disponibles dans l'école le permettent et que la cohérence avec les langues enseignées au collège est préservée.

Circulaire départementale langues vivantes, préparation rentrée 2004

Vous trouverez ci-après des tableaux permettant :

- D'une part de prévoir l'organisation de l'enseignement des langues vivantes à la rentrée 2004
- D'autre part de définir l'évolution des ressources mobilisables pour les années à venir (horizon 2005)

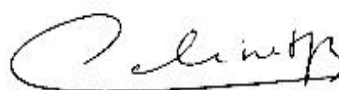
**Liste des annexes :**

- tableaux organisationnels :
  1. Structures pédagogiques de l'école prévue pour la rentrée 2004 : liste des classes, composition et effectifs
  2. Mobilisation des ressources de l'école :
    - pour la rentrée 2004 (personnel habilité présent ou proche)
    - enseignants envisageant de se former en vue de l'habilitation
  3. Organisation des groupes de langue pour la rentrée 2004 (inscrire précisément pour chaque groupe, les cours, leurs effectifs)
- fiche « ressource » : évaluation et liaison école-collège
- modèle de lettre aux parents

**Calendrier :**

Afin que le dispositif soit opérationnel pour le 1<sup>er</sup> octobre 2004, que les éventuelles difficultés puissent être traitées, que nous puissions pallier les manques là où c'est nécessaire, il est indispensable que ces tableaux soient renseignés avec précision et envoyés à **l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription pour le 12 juin 2004**, délai de rigueur. Un dialogue avec l'équipe de circonscription et la conseillère pédagogique en langues vivantes permettra les coordinations nécessaires afin de résoudre les difficultés que vous pourriez rencontrer. Il conviendra de conserver un double des tableaux à l'école.

L'Inspecteur d'Académie,



Bernard COLINET

**CIRCONSCRIPTION DE :**

**Ecole ou RPI de :**

**Nombre de classes :**

**Etude du dispositif  
« Enseignement d'une langue vivante »  
rentrée 2004  
et perspectives 2005**

**Conseil des maîtres du :**

**Signature du directeur :**



Circulaire départementale langues vivantes, préparation rentrée 2004 (annexe 2-1)

**RESSOURCES**

Circonscription :

Ecole ou RPI de :

**Mobilisation des ressources de l'école pour la rentrée 2004**

<b>Noms des enseignants ayant une habilitation en langue dans l'école</b>	<b>Allemand</b>	<b>Anglais</b>	<b>Autres langues</b>

<b>Noms des enseignants de l'école ayant un diplôme* en langue ou une expérience attestée mais n'ayant pas l'habilitation</b>	<b>Allemand</b>	<b>Anglais</b>	<b>Autres langues</b>

\* diplômes tels que licence, maîtrise, DCL (préciser)





Circulaire départementale langues vivantes, préparation rentrée 2004 (annexe 3)

**CHOIX DES LANGUES et projet d'organisation :**

- Continuité : les élèves qui ont eu un enseignement dans une langue doivent dans la mesure du possible continuer l'apprentissage de cette même langue. **(ne pas proposer à nouveau le choix en CM, sauf si celui-ci n'avait pas pu être respecté au CE2)**
- S'il s'agit d'une première année d'enseignement, le choix doit faire l'objet d'une étude en fonction des compétences mobilisables et du contexte local.

**Constitution des groupes à la rentrée 2004 – Projet –**

*Vous surlignerez les groupes pour lesquels l'école ne dispose des ressources nécessaires*

Groupes de langue	Composition des groupes		Langue enseignée	Personnel assurant l'enseignement		Observations	
	cours	effectif		Nom	Type de personnel	Organisation	Continuité ou première année (à préciser) *
<i>Exemple G 1</i>	<i>CE2 de M. CE2 de Mme</i>	<i>8 6</i>	<i>allemand</i>	<i>M Schmidt</i>	<i>Instituteur du CP</i>	<i>Echange de service avec maître de CE2</i>	<i>Première année d'enseignement</i>
G 1							
G 2							
G 3							
G 4							

*Si plus de groupes, photocopier le tableau*

\* dans le cas où il y a effectivement continuité par rapport à 2003-2004, préciser le nombre d'élèves et la langue  
dans le cas où il n'y a pas possibilité de continuité par rapport à 2003-2004, préciser l'ancienne langue et le nombre d'élèves concernés

**fiche « ressource » : évaluation et liaison école-collège**

Dans la perspective de continuité et cohérence des enseignements, des démarches d'évaluation et de communication sont incontournables. Vous pourrez vous appuyer sur les ressources suivantes :

- les documents d'accompagnement des programmes proposent des fiches « bilan des acquisitions » à compléter en auto-évaluation, guidée par l'enseignant (celles-ci sont établies en cohérence avec le portfolio européen des langues), ainsi qu'un exemple de document-passerelle utilisable pour la transmission des dossiers des élèves au collège, en vue de l'entrée en sixième.

- différents outils sont proposés par des sites dont vous trouverez une liste, non exhaustive, ci-dessous

Le signe → signifie « aller sur »

<http://www.primlangues.education.fr>

allemand et anglais :

les outils nationaux d'évaluations promis sur le BO n°19 du 9 mai 2002, avec fichiers sons

→ plan du site → évaluation → banquoutils, nom d'utilisateur **outils**, mot de passe **dpd**

<http://www.cndp.fr/ecole/langues/accueil.htm>

documents d'accompagnement (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, arabe)

<http://www.ciep.fr>

Centre International d'Etudes Pédagogiques.

mallette des assistants d'allemand et d'anglais : voir les listes d'activités pour évaluations

[http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/cddp\\_eile/index.htm](http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/cddp_eile/index.htm)

allemand et anglais : documents d'évaluation utilisables en classe

<http://www.discip.crdp.ac-caen.fr/allemand/e5.htm#grille>

allemand uniquement

→ grille d'évaluation CM2, test d'évaluation, document passerelle cm1-cm2 et cm2-6ème

<http://www.ac-orleans-tours.fr/anglais/default.htm>

toutes langues

→ fiches pédagogiques → primaire → évaluation en CM

[http://www.ac-rouen.fr/new\\_home\\_entree.php](http://www.ac-rouen.fr/new_home_entree.php)

→ ressources pédagogiques → pôles disciplinaires → anglais → espace pédagogique

<http://www.cambridge-efl.org>

anglais uniquement

→ downloads → Young Learners Tests Documents

<http://perso.wanadoo.fr/atic71.chalon/allemand/allemand.htm>

allemand uniquement

exemples d'exercices à faire par les élèves de primaire, et à traiter par... les élèves de 6ème

<http://www.editionsdidier.com/>

→ mon premier Portfolio, cahier + livret du maître

### Modèle de lettre à faire parvenir aux familles

Cette enquête concerne **les élèves actuellement au CE1, les élèves de CE2 qui n'ont pas eu d'enseignement des langues cette année** ainsi que **les CE2 qui ont eu un enseignement de langue, mais que celui-ci n'a pas correspondu au choix initial des familles.**

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer au cycle III. Il va bénéficier d'un enseignement de langue vivante. En Haute-Saône, le choix est proposé entre l'allemand et l'anglais (en cohérence avec les langues proposées en 6<sup>ème</sup> au collège).

Afin d'évaluer les besoins en personnels, je vous prie de bien vouloir remplir l'imprimé ci-joint pour le....

Je précise qu'il s'agit d'une **enquête prévisionnelle**. En effet, ce n'est qu'au mois de septembre que nous connaissons toutes les ressources disponibles.

Le Directeur

.....✂.....

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

À la rentrée 2004, j'aimerais que mon enfant apprenne :

l'allemand

l'anglais

Fait à ..... Le.....

Signature des parents

Il est **impératif** de saisir intégralement l'**identifiant** de l'établissement afin que vous puissiez disposer de statistiques.

**Q1) ! IDENTIFIANT ou CODE RNE de votre établissement scolaire**

---

**INFORMATIONS SUR LA VICTIME**

sous la forme JJ/MM/AAAA

**Q2) Date de naissance**

**Q3) Sexe**

Masculin

Féminin



**Q4) Niveau scolaire**

PS

MS

GS

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

Initiation

Adaptation

CLIS

---

**INFORMATIONS SUR L'ACCIDENT**

sous la forme JJ/MM/AAAA


**Q5) Date**

**Q6) Heure**

**Q7) Situation**




Situation habituelle

Sortie éducative - voyage

 Classe transplantée







---

**Q8) Gravité**

-  Consultation médicale ou soin hospitalier
-  Hospitalisation + de 48 h
-  Accident mortel














---

**Q9) Lieu**

-  Salle de classe
-  Local d'activité manuelle
-  Exploitation agricole
-  Salles d'études
-  Cours - terrain de récréation
-  Structure de jeux
-  Salle de motricité
-  Couloirs
-  Escaliers
-  Salle de jeu - lieu de détente
-  Réfectoire
-  Sanitaires
-  Dortoirs
-  Internats
-  Autres (hors EPS)
-  Gymnase
-  Piscine/bassin
-  Piscine/abords
-  Terrain de sport
-  Mur d'escalade
-  Pleine nature
-  Centre équestre
-  Autres (EPS)

---

**Q10) Moment**

-  Activités pédagogiques (hors EPS)
-  Restauration scolaire
-  Détente à l'heure du déjeuner
-  Détente - récréation à un autre moment
-  Rentrée ou Sortie
-  Autres (hors EPS)
-  Sports de combat
-  Saut
-  Lancer
-  Course
-  Autres (Athlétisme)
-  Escalade
-  Rollers

- Gymnastique
  - Danse
  - Natation
  - Activités de pleine nature
  - Basket-ball
  - Hand-ball
  - Football
  - Rugby
  - Hockey
  - Volley-ball
  - Jeux pré-sportifs
  - Autres (EPS)
- 

#### **Q11) Localisation des dommages corporels**

- Face
  - Crâne
  - Yeux
  - Dent
  - Cou
  - Epaule
  - Bras
  - Coude
  - Poignet
  - Main
  - Doigt
  - Autres (membres supérieurs)
  - Tronc
  - Jambe
  - Genou
  - Cheville
  - Pieds
  - Orteil
  - Autres (membres inférieurs)
- 

#### **Q12) Nature des dommages corporels**

- Plaie
  - Ecrasement
  - Section
  - Traumatisme/os/articulation
  - Traumatisme cranien
  - Morsure
  - Brulure
  - Intoxication
  - Accident cardiaque
  - Accident respiratoire
-

**Q13) Circonstances matérielles**

- Bâtiments
  - Bris de verre
  - Machines
  - Animaux
  - Ballon
  - Fenêtre
  - Lit
  - Portes
  - Autre
- 

Acteur(s) concerné(s) autre(s) que la victime

**Q14) Circonstances humaines**

- Elèves
  - Autre(s) tiers
  - Personnels
- 

Valider les réponses





## « LES CAHIERS DÉCHIRÉS »

### Un CD-Rom pour faire face à l'enfance maltraitée

La France compte aujourd'hui près de 20 000 enfants maltraités et plus de 65 000 enfants en danger. Les professionnels de l'éducation doivent être informés sur ce phénomène. C'est pourquoi la MGEN en collaboration avec la Fédération des autonomes de solidarité (Fas) et l'Adosen ont décidé de concevoir un programme d'information et de prévention consacré à la maltraitance.

Le CD-ROM intitulé « *Les cahiers déchirés - l'école face à l'enfance maltraitée* », conçu comme un support interactif, s'articule autour de témoignages, de vidéos, d'entretiens, sans oublier des dizaines de questions-réponses, des documents imprimables sous forme de fiches techniques et des renvois sur des sites Internet.

Quatre grandes parties composent ce document :

- ★ **Vision d'ensemble** où sont évoquées les définitions de la maltraitance, son importance en France, les dispositifs de protection de l'enfance.
- ★ **L'action**, qui, essentiellement, rappelle les conditions d'observation des élèves, la nécessaire vigilance, les mesures d'évaluation de signalement et de prise en charge des enfants maltraités.
- ★ **L'écoute**, où sont rappelées les précautions à prendre lors du recueil de la parole de l'enfant et où est réaffirmé le respect de la présomption d'innocence.
- ★ **La prévention** sous la forme de recommandations d'attitudes à adopter et d'évocation de programmes qui s'adressent aux enfants mais également aux parents, futurs parents et professionnels de l'éducation.

Avec l'expertise de grands professionnels du monde de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la santé et de la justice (Boris Cyrulnik, Michèle Créoff, Françoise Hochart, Laurence Mousset-Libeau, Francis Lec, Jean-louis Charritat...).

#### Renseignements et commandes :

CD-ROM « Les cahiers déchirés ». Prix 20 €  
Section MGEN 70 – 176 rue Saint-Martin – BP 183 – 70004 VESOUL Cedex  
Tél : 03 84 97 11 60 – Fax : 03 84 76 38 59 – sd070@mgen.fr